

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Inscription :

L'inscription à la formation est à effectuer au minimum 30 jours avant le début de la formation.

L'inscription ne peut être validée qu'après l'entretien préalable et l'analyse du besoin effectué avec l'organisme de formation et la fourniture des documents officiels du titre d'Ostéopathe. La réponse de l'acceptation à la formation sera donnée au maximum 15 jours après la date de dépôt.

1° Si le stagiaire Ostéopathe fait financer sa formation par un **Fond d'Assurance Formation** : l'inscription est validée selon la procédure prévue par le **Fond d'Assurance Formation** lorsqu'il accepte la proposition de l'organisme de formation.

2° Si la formation est financée par le stagiaire Ostéopathe directement : l'inscription est validée à l'issue de la signature de la convention de la formation.

Dès lors que l'inscription est validée, il sera adressé au stagiaire un courrier de convocation à la formation avec les horaires, le lieu, le livret d'accueil, le programme de formation, les CV des formateurs, le règlement intérieur applicable aux stagiaires.

A l'issue de la formation, une attestation individuelle de formation sera envoyée à chaque participant ayant réalisé la totalité de la formation et effectué l'ensemble de ses évaluations.

Tarifs :

Pour les formations, nos prix s'entendent par session et par participant.

Le tarif appliqué est celui qui figure dans la convention de formation signée.

Règlement :

- Lorsque la formation est financée par un **Fond d'Assurance Formation**, elle est facturée directement avant le début de l'action de formation au stagiaire Ostéopathe et le règlement est effectué par ce dernier à l'organisme de formation, charge au stagiaire Ostéopathe de se faire rembourser par son financeur.
- Lorsque la formation est financée par le stagiaire Ostéopathe directement, la somme totale correspondant à la formation sera versée à l'organisme de formation à la signature de la convention de formation.

En cas de possibilité de financement par un organisme financeur, il appartient au stagiaire Ostéopathe d'effectuer les démarches de prise en charge auprès de celui-ci.

Report par l'organisme de formation :

En cas de survenance d'un événement indépendant de notre volonté, nous pourrions procéder au report en concertation avec le stagiaire Ostéopathe et en fonction de nos disponibilités respectives sans aucun

dédommagement. Dans ce cas, de nouvelles dates lui seront proposées en vue de terminer l'action de formation dans les meilleures conditions possibles.

Non réalisation de la formation par l'organisme de formation :

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation du fait de l'organisme de formation, celui-ci doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Annulation par le stagiaire :

En cas d'annulation par le stagiaire Ostéopathe **sans cas de force majeure**, l'organisme de formation facturera 30 % du coût total de la formation plus les heures dispensées.

Cas de force majeure :

En cas de force majeure (maladie, décès d'un proche, accident ...) dûment reconnue*, il est possible d'envisager le report de la prestation afin de la mener à son terme dans une autre session de prestation programmée à cet effet et ceci sans coûts supplémentaires appliqués.

*Le stagiaire Ostéopathe se doit d'informer l'organisme de formation par écrit (mail ou courrier recommandé), en explicitant et justifiant la date et l'événement de force majeure survenu à l'origine de son report ou de son annulation.

Si, par suite de **force majeure dûment reconnue**, le stagiaire Ostéopathe est empêché de suivre la formation, il peut rompre la convention. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées à due proportion de leur valeur prévue à la convention.

Responsabilités :

Le stagiaire Ostéopathe fait son affaire personnelle de sa sécurité, y compris au cours de ses déplacements, ainsi que de son assurance maladie, rapatriement éventuel, accident, et responsabilité civile vis à vis des tiers.

Propriété intellectuelle :

Tous les supports mis à la disposition du stagiaire Ostéopathe pour la réalisation de sa formation sont l'entière propriété de l'organisme de formation. Le stagiaire Ostéopathe s'engage à ne pas les reproduire, ni les diffuser à un tiers.

Modalités de réclamation :

Toute réclamation est à adresser par e-mail à l'adresse suivante : contact@od2f.fr avec en objet « réclamation » ou via notre formulaire sur notre site internet à la rubrique réclamation.

Litiges :

Si une contestation ou un différend subsiste à l'occasion de l'exécution de la convention, la partie insatisfaite adressera à l'autre partie un courrier recommandé avec A/R décrivant les difficultés rencontrées.

A compter de la réception de ce courrier, l'autre partie du contrat aura un délai de 15 jours pour répondre par recommandé avec A/R.

En l'absence de réponse ou en cas de désaccord persistant, chaque partie pourra saisir le juge compétent.

Loi applicable :

Les Conditions Générales de Vente et tous les rapports entre l'organisme de formation et ses clients relèvent de la loi française.